



Ville de Kirkland
17200, boulevard Hymus
Kirkland (Québec) H9J 3Y8
Téléphone (514)-694-4100 ♦ ♦ Télécopieur (514)-630-2721
www.ville.kirkland.qc.ca

OFFRE DE REMPLACEMENT RA-2016-323-004 TECHNICIEN(NE) EN DÉVELOPPEMENT D'APPLICATION EN BUREAUTIQUE

La Ville de Kirkland requiert les services d'une personne pour combler un remplacement de technicien(ne) en développement d'application en bureautique à la Section des technologies de l'information, au sein des Services administratifs.

Nature du travail :

Le travail consiste à développer des applications en bureautique et à effectuer divers travaux reliés au maintien, à l'installation et à l'entretien des systèmes, des composantes physiques et des logiciels.

Exemple de tâches à accomplir :

1. Développe des applications en bureautique en fonction des besoins des utilisateurs et facilite l'opération et la compréhension des dites applications ;
2. Fournit le soutien technique aux utilisateurs en ce qui concerne l'utilisation et l'exploitation des logiciels, des applications existantes et des équipements s'y rattachant;
3. Rédige, à l'aide des outils de développement d'application, des applications (systèmes locaux) ou des modifications d'application qui lui sont confiées et en assume les mises au point;
4. Procède à l'étude des spécifications et suggère, s'il y a lieu, les modifications nécessaires pour la réalisation des applications en bureautique;
5. Vérifie les applications au moyen de jeux d'essais, détermine les causes des pannes et effectue les corrections qui s'imposent;
6. Maintient à jour la documentation des applications ainsi que les index et les manuels de référence s'y rattachant;
7. Assume une utilisation optimale des composantes des micro-ordinateurs, à savoir les éléments internes du micro-ordinateur, les logiciels d'exploitation et les utilitaires de systèmes;
8. Installe tout équipement ou logiciel requis pour l'utilisation d'un micro-ordinateur;
9. Assure la gestion optimale des périphériques, des équipements de télécommunication et des équipements spécialisés reliés au micro-ordinateur;
10. Met en place les mécanismes de sécurité des équipements et données informatiques et en assure le suivi;
11. Utilise, au besoin, différents appareils de bureautique pour accomplir certaines tâches rattachées à l'emploi, tout en ayant recours à la programmation appropriée;
12. Effectue toute autre tâche connexe.

Horaire de travail : Lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 (pour une période indéterminée).

Groupe de traitement : Groupe de traitement 8

Qualifications et exigences :

- ✓ Détenir un diplôme d'études collégiales spécialisées, secteur et profil appropriés;
- ✓ Posséder un minimum d'une (1) année d'expérience permettant au titulaire de se familiariser avec le domaine de l'emploi.

Connaissances requises :

- ✓ Connaissance du français et anglais, parlé et écrit ;
- ✓ Connaissance de la gestion des logiciels et de leurs applications en réseau ;
- ✓ Connaissance des processus pour installer divers équipements (micro-ordinateur et périphériques).

Connaissances supérieures :

- ✓ Windows operating systems and applications.

Habilités requises :

- ✓ Habiletés à s'adapter aisément à de nouveaux outils informatiques ;
- ✓ Habiletés à faire preuve d'initiative ;
- ✓ Habiletés à communiquer clairement verbalement ;
- ✓ Habiletés à faire preuve d'organisation et de concentration au travail ;
- ✓ Habiletés à faire preuve de jugement, tact et courtoisie.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature à la division des ressources humaines en complétant le formulaire de demande d'emploi se trouvant sur le site web de la ville (www.ville.kirkland.qc.ca) avant le 18 février 2016.

La Ville de Kirkland souscrit au principe d'égalité en emploi et s'est engagée à instaurer des processus de sélection et un milieu de travail inclusifs et exempts d'obstacles. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature.

Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.